



## **RADIO CROCHET**

La 24<sup>ème</sup> édition du festival RADIO CROCHET aura lieu le samedi 16 février à 21h à la salle des fêtes pour la sélection « Les Aspres Roussillon ». Lors de cette soirée, un jury sélectionnera un(e) candidat(e) pour la finale départementale prévue le 6 juin au Palais des Rois de Majorque.

***Réservez cette soirée pour venir soutenir les candidat(e)s***  
**Entrée gratuite – Buvette sur place**

## **OUVERTURE DU PÔLE MEDICAL**

Après plusieurs mois de travaux de transformation et de rénovation de l'ancienne école élémentaire, le pôle médical a ouvert ses portes. Les trois médecins et les infirmiers du village sont installés dans des cabinets spacieux et modernes, une orthophoniste complétera l'offre de soins de proximité.

Des places de parking sont mises à la disposition des médecins et des patients dans l'ancienne cour. Une place à destination des personnes présentant un handicap a été aménagée rue des Aires ainsi qu'un cheminement PMR rendant le centre médical accessible à tous.

Le conseil municipal a tenu à garder la mémoire de l'ancien bâtiment en préservant son aspect extérieur et son environnement. Les façades, après une grande « toilette », ont été repeintes et les inscriptions qui figurent sur le fronton mises en valeur. Le maintien de l'offre médicale à Trouillas était un objectif que le Conseil Municipal s'était fixé et qui a été atteint avec le concours des professionnels de santé.



## **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Prochain ramassage des encombrants :

- **mardi 26 février**

Inscription en Mairie, au plus tard, **le vendredi 22 février avant midi**

## **CONTAINERS**

Après chaque passage de la benne, les containers doivent être rentrés dans les propriétés. Les maisons au centre du village ont été équipées de containers plus petits afin de les stocker plus facilement à l'intérieur. Si ce n'est pas le cas, se rapprocher du secrétariat de la Mairie.

D'autre part, **si des bacs sont dégradés** : couvercles, containers ou roues cassées, n'hésitez pas à le signaler au secrétariat de Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture qui les commandera à la Communauté de Communes.

Le nettoyage est à la charge du propriétaire.

Dans la mesure du possible il est interdit de se garer devant les containers à verre.

A différentes reprises, le camion benne ne pouvant pas passer, ces derniers n'ont pu être vidés.

D'autre part, lors des passages du camion poubelle le lundi et le mercredi, il a été constaté que certains véhicules gênaient sa circulation, merci d'y remédier.

## **RECENSEMENT MILITAIRE/JOURNEE PREPARATION A LA DEFENSE**

### **Bientôt 16 ans, pensez au recensement – c'est obligatoire.**

Tout jeune garçon ou fille, de nationalité française, doit se faire recenser auprès de sa mairie entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit son anniversaire. Il est nécessaire de se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité pour accomplir cette démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)..

**L'ATTESTATION DE RECENSEMENT**, remise à la suite du recensement, est exigée pour se présenter à tout examen soumis au contrôle de l'autorité publique en attendant l'obtention du certificat de participation à la JDC.

Une fois recensé, le jeune sera inscrit d'office sur les listes électorales et pourra présenter le permis de conduire ou conduite accompagnée, le baccalauréat ou tout autre diplôme.

**Important** : En cas de déménagement, il est indispensable de communiquer la nouvelle adresse afin de recevoir sa convocation à la JDC.

Renseignements : [support.partenaires@service-public.fr](mailto:support.partenaires@service-public.fr)

## **APPLICATION TELERECOURS CITOYENS**

Depuis le 30 novembre 2018, une application Internet est à la disposition des particuliers, entreprises ou associations qui ne disposent pas d'avocat et qui souhaitent saisir le Tribunal Administratif en cas de litiges avec un tiers et/ou une administration.

Il s'agit de Télérecours Citoyens accessible depuis le site <https://www.telerecours.fr>.

Cette application permet d'échanger avec les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et le Conseil d'État de manière dématérialisée, gratuite et en toute sécurité. Elle permet également de suivre l'état d'avancement de son dossier.

Dans tous les cas, vous conservez la possibilité de déposer un recours, soit en vous déplaçant directement à l'accueil de la juridiction, soit en envoyant votre demande par voie postale en recommandé avec accusé de réception.

## **RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU LIÉES A L'ETAT DES NAPPES SOUTERRAINES**

Le Préfet des Pyrénées Orientales a prolongé les mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines par l'arrêté préfectoral n°2019032-0001.

Vous pouvez consulter cet arrêté en Mairie, sur le site internet : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr) ou sur le site de Commune.

Ces mesures de restrictions sont applicables tous les jours de 8h à 20h jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2019.

## **BULLETIN / FLASH**

Comme cela a été rappelé dans plusieurs flashes, et afin que la commission en charge du bulletin puisse réactualiser les informations, les artisans, commerçants, producteurs du village, sont invités à signaler à la mairie toute modification les concernant, avant la fin de l'année en cours.

Tout nouvel artisan, commerçant, etc... désirant paraître dans le flash ou le bulletin municipal doit fournir le récépissé d'inscription figurant au répertoire des métiers ou au répertoire des entreprises.

L'adresse SIRET/SIREN, doit obligatoirement correspondre à l'adresse de son siège social situé dans la commune où il réside (en l'occurrence Trouillas).

## **POUR INFORMATION**

Les administrés n'ayant pas reçu le bulletin annuel 2019 dans leur boîte aux lettres peuvent le récupérer au secrétariat de la Mairie.

## **RECTIFICATIF /BULLETIN 2019**

### **Commerçants/Artisans**

CHARCUTIER - EURL AL PEROL

Remplacer viande de pays par **charcuterie/boucherie biologique**

[alperol@orange.fr](mailto:alperol@orange.fr)

### **Assistante maternelle**

Ajouter : Mme DE LA CRUZ Marine – 22, rue de l'Orpin « La Colline »

Tél. : 07.87.79.79.29

## **NOUVEAUX ARTISANS SUR LA COMMUNE**

### **Plaquiste/Jointeur**

M. MORET Eric – 9, Rés. Cardinal aux Hauts Plateaux

Tél. : 07.85.49.46.56

### **SL Nettoyage**

Société de nettoyage pour le ménage des particuliers et des entreprises

Mme BAPTISTA RIBEIRO Laetitia - 4, Rue de la Lavande

Tél. : 06.99.73.62.42 / 06.10.66.48.27

## **CHATOUNES RUGBY TOUCH**

Une nouvelle association de rugby féminin sans contact vient de se créer.

Entraînements au stade municipal le mardi soir de 19h45 à 20h45

Ouvert à partir de 15 ans. Cotisation annuelle 20€

Renseignements et inscriptions :

Mme MAZA Vanessa (Présidente) – Tél. : 06.22.22.85.09

## **FESTI LOISIRS**

La nouvelle équipe de Festi loisirs (comité des fêtes) motivée et pleine de projets invite tous les personnes qui aiment la fête et souhaiteraient participer à la vie de leur village à venir les rejoindre en tant que bénévoles.

Contact : Laurent – Tél. : 0629821038 / [lomav66@yahoo.fr](mailto:lomav66@yahoo.fr)

Facebook : @festi-loisirs trouillassencs

## **OUVERTURE D'UNE MICRO-CRECHE**

Une micro-crèche, "Le Cocon Des Explorateurs", ouvrira courant mai 2019 au 15, Zone Artisanale « Le Pougerault ». Une micro-crèche peut accueillir simultanément 10 enfants encadrés par des professionnelles de la petite enfance : une Auxiliaire de Puériculture, un CAP petite enfance et une Éducatrice de Jeune Enfant.

Le projet éducatif met en avant l'autonomie de l'enfant, le lien parents-professionnelles, la verbalisation, l'échange et les activités d'éveil.

Les dossiers de pré-inscription sont disponibles auprès de :

Mme LEFEBVRE Jessica et Mlle CABRERA Mélanie au : 06.29.85.50.90 / 06.59.28.16.76 ou par email : [lecocondesexplorateurs@gmail.com](mailto:lecocondesexplorateurs@gmail.com)

## **B.A.F.A. – Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux organise des formations B.A.F.A. base et approfondissement en externat ouvertes à tous dès l'âge de 17 ans.

Formation base (390€)

- du 23/02 au 02/03 au foyer rural de Ponteilla
- du 20/04 au 27/04 au lycée agricole de Rivesaltes

Formation approfondissement (320€)

- du 29/04 au 04/05 au lycée agricole de Rivesaltes
- du 19/08 au 24/08 au foyer rural de Ponteilla

Possibilité aide CAF ou MSA

[www.fdf66.com](http://www.fdf66.com)

Renseignements et inscriptions :

Tél. : 04.68.35.00.65 / 06.87.62.32.81 – [foyers.ruraux66@gmail.com](mailto:foyers.ruraux66@gmail.com)

[www.Jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.Jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)

## **CALAMITES AGRICOLES**

Un arrêté ministériel du 21 décembre 2018 a reconnu éligibles au régime des calamités agricoles les dommages subis en arboriculture et maraîchage suite au gel du 26 au 28 février 2018 sur la Commune de Trouillas.

- **La période de dépôt des demandes d'indemnisations est ouverte depuis le 4 février 2019 et ce jusqu'au 6 mars 2019.**

La déclaration peut s'effectuer :

Par téléprocédure sur le site TéléCALAM :

<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Aides-conjoncturelles/Calamites-agricoles>

- Par dossier papier téléchargeable sur notre site internet [www.trouillas.fr](http://www.trouillas.fr)  
Les dossiers papier sont à faire parvenir avant le 6 mars 2019 à l'adresse suivante : DDTM - Service de l'Economie Agricole - 2 Rue Jean Richepin  
BP 50909 - 66020 PERPIGNAN